

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 5 AOÛT 2019, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2019
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Rapport du représentant à la MRC de Memphrémagog
 - 5.2 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2019
 - 5.3 Ratification des comptes payés au 31 juillet 2019
 - 5.4 Contribution à la réalisation du don écologique du lot 2 236 217
 - 5.5 Participation à la tournée de perfectionnement de l'ADMQ
 - 5.6 Appui à la municipalité de Bolton-Est pour exclure certains travaux municipaux à l'obligation de compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques
 - 5.7 Ajout d'une signataire aux comptes Desjardins
 - 5.8 Autorisation de transiger avec les ministères et fournisseurs de la municipalité
 - 5.9 Migration vers la messagerie Microsoft Exchange
 - 5.10 Formation continue des employés municipaux
 - 5.11 Ajout du module Engagements financiers de PG Solutions et acquisition de deux licences additionnelles
 - 5.12 Mandat aux conseillers juridiques pour la rédaction d'une transaction pour la cession d'une servitude et l'occupation du domaine public
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Rapport de la représentante du comité des loisirs
 - 6.2 Rapport de la représentante du comité Art et culture
 - 6.3 Achat de deux filets de pickleball
 - 6.4 Participation au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Rapport du représentant du comité de sécurité publique
 - 7.2 Participation au colloque sur la sécurité civile 2019
 - 7.3 Ajout d'un formulaire web pour les demandes de permis de feu
 - 7.4 Appui à la demande d'augmentation du niveau d'intervention des premiers répondants
 - 7.5 Achat d'une pince de désincarcération
 - 7.6 Acquisition et déploiement d'un portail web pour la sécurité civile
 - 7.7 Entente mutuelle de prêt de locaux en cas de sinistre majeur
 - 7.8 Embauche en probation d'un premier répondant
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Rapport du représentant du comité des travaux publics
 - 8.2 Entente intermunicipale pour l'entretien d'une portion du chemin Aimé-Dufresne
 - 8.3 Autorisation de dépenses et de travaux pour la réfection d'une portion du chemin de Mont-Bon-Plaisir
 - 8.4 Participation financière et autorisation de travaux en prévision d'une station de lavage au lac Stukely
 - 8.5 Nomination d'un comité de coordination des travaux de relocalisation de la conduite d'eau potable en bordure de la route 112

- 8.6 Autorisation et paiement du décompte final du contrat de pavage du chemin des Diligences
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Rapport d'inspections forestières de juillet 2019
 - 9.2 Nominations au comité consultatif en environnement (CCE)
 - 9.3 Mandat de services professionnels pour la caractérisation environnementale du terrain municipal situé sur la rue Principale (lot 4380 530)
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Procès-verbal du CCU de juin 2019
 - 10.2 Liste des permis de construction émis en juillet 2019
 - 10.3 Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cour avant sur le lot 2 235 952 situé au 6, chemin des Étoiles
 - 10.4 Demandes de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.5 Avis de motion et présentation du Règlement 2019-04 concernant les dispositions relatives aux résidences touristiques dans certaines zones du lac Stukely
 - 10.6 Avis de motion et présentation du Projet de règlement 2019-10 modifiant le Règlement 2014-06 concernant la gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques
 - 10.7 Adoption du Second projet de règlement 2019-05 relatif au projets intégrés
 - 10.8 Adoption du Règlement 2019-06 relatif à la démolition d'immeubles
 - 10.9 Adoption du Règlement 2019-07 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 10.10 Adoption du Second projet de règlement 2019-08 modifiant le règlement de zonage 2012-08
 - 10.11 Adoption du Règlement 2019-09 relatif aux permis et certificats
 - 10.12 Retour sur une demande d'approbation d'un projet de lotissement dans le secteur du chemin des Étoiles
 - 10.13 Mandat de caractérisation du cadre bâti des bâtiments riverains aux principaux lacs
- 11. PRÉSENTATION DE CITOYENS
 - 11.1 Dépôt d'une pétition pour l'entretien de la portion publique de la rue Gilbert par l'Association des propriétaires du Vertendre
- 12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. VARIA
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL POUR ADOPTION LE 3 SEPTEMBRE 2019
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Eastman tenue le lundi 5 août 2019 à 20 h 40 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance en présentant la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d’Eastman en poste depuis le 3 juillet 2019.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution
2019-08-332

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2019 en y apportant les modifications suivantes :

- Retrait des points 6.4, 7.8, 10.7, 10.9 et 10.10;
- Ajout du point 9.4 : Mandat de services professionnels pour une étude environnementale en prévision de travaux dans les sentiers du Vertendre;
- Ajout du point 11.2 : Dépôt d’une pétition demandant au conseil de répondre à deux sujets inquiétants pour les résidents du Domaine de l’Estrie;
- Permutation des points 13 et 14 pour terminer avec la période de questions.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2019

Résolution
2019-08-333

Il est proposé par la conseillère Noémie Perreault :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre le 21 juin et le 26 juillet 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Rapport du représentant à la MRC de Memphrémagog

Aucune réunion tenue à la MRC Memphrémagog.

**Résolution
2019-08-334**

5.2 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2019

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'approuver et autoriser le paiement des comptes à payer au 31 juillet 2019 au montant de 299 443,44 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 55-131-10-000

**Résolution
2019-08-335**

5.3 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2019

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE ratifier le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 juillet 2019, et ce, pour un montant de 130 967,05 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-08-336**

5.4 Contribution à la réalisation du don écologique du lot 2 236 217

ATTENDU l'intérêt du propriétaire du lot 2 236 217 situé dans le secteur du Vertendre d'en faire don pour préserver le caractère écologique et en assurer la conservation, étant donné qu'il est enclavé par le lot 5 725 836 appartenant déjà à la municipalité d'Eastman;

ATTENDU QUE Corridor Appalachien a réalisé un rapport écologique dudit lot et recommande une action de conservation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noémie Perreault :

DE contribuer, pour un montant de 7 300 \$, à la réalisation d'une action de conservation du lot 2 236 217 situé dans le secteur du Vertendre, et ce, conditionnellement à ce que le lot soit remis à la municipalité d'Eastman subséquemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-470-00-996

**Résolution
2019-08-337**

5.5 Participation à la tournée de perfectionnement de l'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la tournée de perfectionnement organisée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 316 \$ avant les taxes;

ET DE rembourser les frais inhérents à cette formation selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-130-00-454

**Résolution
2019-08-338**

5.6 Appui à la municipalité de Bolton-Est pour exclure certains travaux municipaux à l'obligation de compenser pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

ATTENDU les récentes modifications législatives obligeant les municipalités à demander une autorisation auprès du MELCC en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.C.M.V.F.) et la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.Q.E.) pour tous travaux réalisés dans les fossés (réhabilitation, stabilisation, contrôle d'érosion et des sédiments, réfection, etc.), lorsque des ruisseaux y ont été canalisés par le passé en toute légalité;

ATTENDU QUE sont assorties à ces autorisations des compensations monétaires significatives qui freinent les municipalités dans leurs travaux qui sont par ailleurs réalisés conformément à des plans et devis d'ingénierie et selon les règles d'art en matière de préservation des milieux humides et hydriques;

ATTENDU les démarches entreprises par la municipalité de Bolton-Est auprès des ministères des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'exclure certains travaux municipaux à l'obligation de compenser pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, et ce, sous certaines conditions et conformément aux techniques de stabilisation mécanique qui ne portent pas atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité de ces milieux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'appuyer la municipalité de Bolton-Est dans ses démarches auprès du MAMH et du MELCC afin d'exclure certains travaux municipaux à l'obligation de compenser pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, et ce, sous certaines conditions énumérées dans la correspondance jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET D'acheminer une copie de résolution au MAMH, au MELCC et au député provincial de la circonscription d'Orford Gilles Bélanger.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-08-339**

5.7 Ajout d'un signataire aux comptes Desjardins de la Municipalité d'Eastman

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'ajouter la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à titre de signataire des comptes Desjardins de la Municipalité d'Eastman.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-08-340**

5.8 Autorisation de transiger avec les ministères et fournisseurs de la Municipalité

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte, à :

- signer et à transiger avec les différents ministères pour toutes affaires de la Municipalité d'Eastman, dont le réseau de ClicSécur;
- transiger, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, avec les fournisseurs actuels ou à venir de la Municipalité d'Eastman, dont notamment Bell, Bell mobilité et Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2019-08-341

5.9 Migration vers la messagerie Microsoft Exchange

ATTENDU les nombreuses fonctionnalités offertes par les comptes de messagerie de Microsoft Exchange permettant d'améliorer l'efficacité et la productivité des équipes de travail;

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE mandater Informatique Orford à procéder à la migration vers la messagerie Microsoft Exchange des postes de travail de la municipalité, le tout pour un montant estimé à 300 \$ avant les taxes pour l'année 2019, en plus des honoraires professionnels requis pour la configuration estimée à 600 \$ avant les taxes;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au maintien annuel du service, estimé à 715 \$ avant les taxes, aux budgets des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-130-00-670

Résolution
2019-08-342

5.10 Formation continue pour employés municipaux

ATTENDU la recommandation de la direction générale d'offrir une formation continue à l'ensemble des employés administratifs sur la gestion du temps et des courriels afin d'exploiter toutes les fonctionnalités offertes par le logiciel Outlook et le nouveau compte de messagerie Microsoft Exchange;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE mandater l'entreprise Qualitemps à former les dix (10) employés municipaux à la gestion du temps et des courriels avec Outlook, et ce, conformément à l'offre de services datée du 5 juillet 2019 au montant de 2 620 \$ avant les taxes;

ET D'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville pour une journée complète, à une date à être déterminée ultérieurement, afin de permettre à tous les employés administratifs de participer à cette formation, le tout devant être dûment communiqué aux citoyens via les différents médias municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-130-00-454

Résolution
2019-08-343

5.11 Ajout du module Engagements financiers de PG Solutions et acquisition de deux licences additionnelles

ATTENDU la pertinence de poursuivre l'optimisation des services administratifs et de bonifier les outils financiers grâce à l'ajout du module Engagements financiers de PG Solutions;

ATTENDU la nécessité de doter le directeur des travaux publics et la coordonnatrice des loisirs d'une licence leur permettant d'accéder audit module et d'émettre ainsi des bons de commande en bonne et due forme aux différents fournisseurs municipaux;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2019 sont suffisants;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'autoriser l'achat et l'installation du module Engagements financiers et de deux licences additionnelles auprès de PG Solutions, le tout conformément à l'offre de services datée du 31 juillet 2019 au montant de 3 788,75 \$ avant les taxes;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au maintien desdits modules et licences au budget des années subséquentes.

Résolution
2019-08-344

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
Postes de dépense : 23-042-60-726 (voirie) et 02-130-00-670 (loisirs)*

5.12 Mandat aux conseillers juridiques pour la rédaction d'une transaction pour la cession d'une servitude et l'occupation du domaine public

ATTENDU les pourparlers en cours afin de régulariser une situation d'enclavement du lot 2 237 420 situé au 169-8, chemin George-Bonnallie par la cession d'une servitude de passage et l'autorisation d'occuper le domaine public;

ATTENDU QUE les parties impliquées en sont venues à une entente qu'il convient de sceller via une transaction;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mandater les conseillers juridiques Cain Lamarre à la rédaction d'une transaction pour la cession d'une servitude et l'autorisation de l'occupation du domaine public en faveur du lot 2 237 420 situé au 169-8, chemin George-Bonnallie, le tout afin de régulariser une situation d'enclavement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

6.1 Rapport de la représentante du comité des loisirs

La conseillère Heidi Fortin fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre.

6.2 Rapport de la représentante du comité Art et culture

La conseillère Nathalie Lemaire fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre.

6.3 Achat de deux filets de pickleball

ATTENDU la popularité du pickleball et la nécessité de procéder à l'achat des équipements appropriés;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2019 sont suffisants;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'acheter deux filets de pickleball selon la soumission datée du 25 juillet 2019 au montant de 440 \$ plus les frais de transport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-701-51-640

6.4 Participation au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)

Point retiré.

La conseillère Heidi Fortin quitte l'assemblée.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution
2019-08-345

7.1 Rapport du représentant du comité de sécurité publique

Le conseiller Maurice Séguin fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre.

Résolution
2019-08-346

7.2 Participation au colloque sur la sécurité civile 2019

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le directeur du service incendie à participer au colloque sur la sécurité civile 2019 présenté par le ministère de la Sécurité publique qui se tiendra les 1^{er} et 2 octobre prochains au Centre des Congrès de Québec au coût de 350 \$ avant les taxes;

ET DE rembourser les frais inhérents à ce colloque selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-230-00-346

Résolution
2019-08-347

7.3 Ajout d'un formulaire web pour les demandes de permis de feu

ATTENDU l'augmentation du nombre de demandes de permis de feu adressées au service de sécurité incendie et le besoin de mettre en place une procédure simple et efficace pour automatiser leur traitement;

ATTENDU l'estimation des coûts présentée par le fournisseur du site web municipal pour développer un module électronique permettant de compléter la demande en ligne;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2019 sont suffisants;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE mandater ChaCha communications inc. au développement et à l'ajout d'un module électronique pour les demandes de permis de feu sur le site web de la Municipalité, le tout conformément à la soumission # MUE-039 d'un montant total de 760 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-130-00-347

Résolution
2019-08-348

7.4 Appui à la démarche d'augmentation du niveau d'intervention des premiers répondants

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'augmenter le niveau d'intervention de ses premiers répondants, pour passer de PR-2 à PR-3, afin de mieux desservir les résidents du territoire lors de certaines situations d'ordre médical;

ATTENDU QUE le service de premiers répondants détient déjà les compétences requises à ce niveau grâce aux programmes de formation SAVIE inc.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'appuyer la démarche du service de sécurité incendie de la municipalité d'Eastman auprès du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) afin d'augmenter au niveau 3 les interventions de ses premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2019-08-349

7.5 Achat d'une pince de désincarcération

ATTENDU le souci du service de sécurité incendie d'améliorer constamment son offre de services et son efficacité pour lui permettre de réagir rapidement et de sauver des vies;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une pince de désincarcération représente un atout majeur pour y parvenir lors notamment d'accidents de la route;

ATTENDU QUE la municipalité obtiendra une compensation financière de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour chaque intervention ayant nécessité le recours à ladite pince de désincarcération;

ATTENDU QU'en se basant sur le nombre d'interventions réalisées au cours des dernières années, le coût d'achat de la pince de désincarcération pourra être complètement absorbé en environ deux (2) ans;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour différents modèles de pince, à savoir :

<i>Modèles</i>	<i>Prix avant les taxes</i>
<i>Pince neuve de marque Halmatro</i>	38 000 \$
<i>Pince démo de marque Halmatro</i>	33 500 \$
<i>Pince démo de marque Genesis</i>	20 000 \$

ATTENDU QUE le démonstrateur Genesis n'a servi que lors de pratiques ponctuelles durant deux (2) ans alors qu'on estime à quinze (15) ans la durée de vie utile d'un tel équipement, en plus d'être couvert par une garantie d'un (1) an;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2019 sont suffisants;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'acquérir la pince de désincarcération démo de modèle Genesis auprès de CSE Incendie et Sécurité inc., le tout conformément à la soumission # GP-0449 au montant de 20 000 \$ avant les taxes;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis à l'entretien de l'équipement selon les spécifications du fabricant aux budgets des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 23-032-50-725

**Résolution
2019-08-350**

7.6 Acquisition et déploiement d'un portail web pour la sécurité civile

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique recommande le transfert du plan de sécurité civile sur un portail web afin d'optimiser la gestion des données relatives aux mesures d'urgence et à la sécurité civile et de rendre accessible l'information essentielle en temps opportun aux membres de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC);

ATTENDU l'offre de services de Prudent solutions numériques pour la plateforme REZILIO utilisée par plusieurs municipalités environnantes et répondant aux besoins exprimés par le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la subvention de 4 500 \$ obtenue de l'Agence municipale 911 du Québec servira à couvrir les frais d'implantation et de transfert des données;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2019 sont suffisants;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE mandater Prudent solutions numériques à la configuration et au déploiement de la plateforme REZILIO conformément à l'offre de services du 12 juillet 2019 au montant de 4 820 \$ avant les taxes et comprenant la formation des principaux intervenants et une première année d'abonnement;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis à la maintenance annuelle du portail au montant de 1 395 \$ avant les taxes aux budgets des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-230-00-347

**Résolution
2019-08-351**

Annexe
7.7

7.7 Entente mutuelle de prêt de locaux en cas de sinistre majeur

ATTENDU la demande d'entente mutuelle de prêt de locaux municipaux en cas de sinistre majeur de la municipalité de Stukely-Sud;

ATTENDU QUE les municipalités de Stukely-Sud et d'Eastman comptent sur plusieurs organismes possédant des ressources susceptibles d'aider et de supporter leurs pairs dans une situation d'urgence ou de sinistre, et ce, selon la disponibilité des ressources humaines et des ressources matérielles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente mutuelle de prêts de locaux en cas de sinistre majeur dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.8 Embauche en probation d'un premier répondant

Point retiré.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Rapport du représentant du comité des travaux publics

Le conseiller Maurice Séguin fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre.

8.2 Entente intermunicipale pour l'entretien d'une portion du chemin Aimé-Dufresne

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman procède à l'entretien d'été d'une portion de 52 mètres du chemin Aimé-Dufresne conjointement avec la municipalité de Stukely-Sud dans le cadre d'une entente signée en août 2002;

ATTENDU QUE les parties se déclarent satisfaites de l'entente et souhaitent procéder à son renouvellement pour une période de trois (3) ans, rétroactive au 1^{er} janvier 2019;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE renouveler, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, l'entente d'entretien estival d'une portion de 52 mètres du chemin Aimé-Dufresne avec la municipalité de Stukely-Sud, et ce, pour les saisons 2019 à 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 Autorisation de dépenses et de travaux pour la réfection d'une portion du chemin de Mont-Bon-Plaisir

ATTENDU les travaux de réfection prévus sur le chemin de Mont-Bon-Plaisir;

ATTENDU l'estimation des coûts préparée par le directeur des travaux publics comprenant notamment le rechargement, la pose de géogrille et le remplacement de ponceaux;

**Résolution
2019-08-352**

**Résolution
2019-08-353**

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au programme triennal d'immobilisations de l'année 2019;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le directeur des travaux publics à réaliser les travaux de réfection de la portion du chemin de Mont-Bon-Plaisir comprise entre le chemin des Diligences et la rue de la Héronnière pour un montant total estimé à 87 000 \$ avant les taxes, le tout tel que prévu au programme triennal d'immobilisations de l'année 2019;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis pour le pavage de ladite portion du chemin au prochain programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-042-10-721

**Résolution
2019-08-354**

8.4 Participation financière et autorisation de travaux en prévision d'une station de lavage au lac Stukely

ATTENDU les pourparlers en cours avec l'APELS afin de doter la municipalité d'une station de lavage de bateaux aux abords du lac Stukely dans un souci de préservation et de protection des lacs et cours d'eau du territoire;

ATTENDU l'estimation préliminaire des coûts du projet évaluée à 70 300 \$ avant les taxes, dont une portion maximale de 35 000 \$ sera assumée par l'APELS conformément à la résolution adoptée par son conseil d'administration le 19 novembre 2018;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires prévus au budget de l'année 2019 sont suffisants pour couvrir ces dépenses, et ce, indépendamment de l'obtention de la subvention de 15 000 \$ ayant été déposée à la Fondation de la faune dans le cadre du projet;

ATTENDU QU'il est recommandé de procéder au forage du puits pour s'assurer une quantité d'eau suffisante à l'alimentation de la station avant de procéder à la commande des pièces et équipements requis;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE confirmer la participation financière de la municipalité d'Eastman au projet de station de lavage aux abords du lac Stukely pour un montant maximal de 35 300 \$ avant les taxes, dont un montant estimé à 22 900 \$ servira à la préparation du chemin d'accès et de la zone de percolation;

DE mandater la direction des travaux publics à procéder au forage du puits de la future station de lavage pour un montant estimé à 10 000 \$ avant les taxes;

ET, conditionnellement à l'obtention de la subvention de la Fondation de la faune, remettre l'équivalent du tiers du montant à l'APELS en contrepartie de sa participation financière au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-059-95-721

Le conseiller Patrick McDonald sensibilise les utilisateurs à laver les embarcations nautiques pour prévenir la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

**Résolution
2019-08-355**

8.5 Nomination d'un comité de coordination des travaux de relocalisation de la conduite d'eau potable en bordure de la route 112

ATTENDU le démarrage imminent des travaux de relocalisation de la conduite d'eau potable en bordure de la route 112;

ATTENDU QU'il est recommandé de former un comité de coordination mandaté par le Conseil pour autoriser les directives de changement pouvant survenir en cours de chantier, et ce, conformément aux crédits budgétaires prévus au programme triennal d'immobilisations de l'année 2019;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE nommer un comité de coordination des travaux de relocalisation de la conduite d'eau potable en bordure de la route 112 formé du maire Yvon Laramée, de la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte, de la directrice générale adjointe Ginette Bergeron et du directeur des travaux publics Alexis L'Heureux-Riel;

D'autoriser ledit comité à approuver les directives de changement conformément aux crédits budgétaires prévus au programme triennal d'immobilisations de l'année 2019;

ET DE s'assurer que tout dépassement de coûts soit adressé au Conseil pour étude et approbation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-08-356**

8.6 Autorisation et paiement du décompte final du contrat de pavage du chemin des Diligences

ATTENDU le décompte final du contrat de pavage du chemin des Diligences portant le total du coût des travaux à 130 443,05 \$ avant les taxes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le paiement du décompte final de Pavages Maska inc. conformément à la facture no 040371 au montant de 130 443,05 \$ avant les taxes dans le cadre du contrat de pavage du chemin des Diligences.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-042-10-721

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Rapport d'inspections forestières de juillet 2019

Le conseil prend acte.

9.2 Nominations au comité consultatif en environnement (CCE)

ATTENDU la démission de Monsieur Denis Riendeau en date du 18 juillet 2019 siégeant en tant que représentant de l'ARPELA;

ATTENDU la vacance du siège coopté à l'APELS suite au départ de Monsieur Raymond Bilodeau comme membre du conseil d'administration;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noémie Perreault :

DE nommer à titre de membre du CCE messieurs Claude Desautels comme représentant et Yves Quintin comme substitut de l'APELS;

ET DE remercier Monsieur Denis Riendeau pour son dévouement et son implication au sein du CCE.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-08-357**

**Résolution
2019-08-358**

9.3 Mandat de services professionnels pour la caractérisation du terrain municipal situé sur la rue Principale (lot 4 380 350)

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 4 380 350 situé sur la rue Principale dont il est d'intérêt public qu'il soit développé;

ATTENDU QU'afin de déterminer ses contraintes et son potentiel de développement, la municipalité désire procéder à la caractérisation des milieux naturels du terrain;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la firme RAPPEL de lui soumettre une offre de service pour la caractérisation des milieux naturels;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noémie Perreault :

DE mandater la firme RAPPEL à la caractérisation des milieux naturels du lot 4 380 350 pour un montant de 3 490 \$ avant les taxes, le tout conformément à l'offre de service no 2019243.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-610-00-411

**Résolution
2019-08-359**

9.4 Mandat de services professionnels pour une étude environnementale en prévision de travaux dans les sentiers du Vertendre

ATTENDU QUE la municipalité planifie réaliser des travaux de réhabilitation de sentiers situés dans le secteur du Vertendre;

ATTENDU QUE certains de ces travaux sont assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dont une étude environnementale est requise en amont d'une demande de certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la firme RAPPEL de lui soumettre une offre de service à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noémie Perreault :

DE mandater la firme RAPPEL à l'étude environnementale en prévision de travaux dans les sentiers du Vertendre pour un montant estimé à 1 550 \$ avant les taxes, le tout conformément à l'offre de service no 2019264.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-610-00-411

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Procès-verbal du CCU de juin 2019

Le conseil prend acte.

10.2 Liste des permis de construction émis en juillet 2019

Le conseil prend acte.

10.3 Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cour avant sur le lot 2 235 952 situé au 6, chemin des Étoiles

ATTENDU la demande de dérogation mineure relative à la construction d'un bâtiment accessoire, soit un garage détaché, en cour avant de l'immeuble situé au 6, chemin des Étoiles;

**Résolution
2019-08-360**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 10 juillet 2019;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage numéro 2012-08, les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés en cour avant;

ATTENDU QUE le terrain présente une topographie accidentée dans les cours latérales et arrières, en plus de la présence d'un cours d'eau en cour arrière de l'immeuble;

ATTENDU QUE la cour avant est boisée, et que la présence d'arbres matures viendra diminuer l'impact visuel du garage;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE faire droit à la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cour avant au 6, chemin des Étoiles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2019-08-361

Annexe
10.4

10.4 Demandes de permis dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 10 juillet 2019;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du CCU à l'égard de ces demandes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU lors de son assemblée du 10 juillet 2019 jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- un bâtiment accessoire (garage) sur l'immeuble situé au 6 chemin des Étoiles, lot 2 235 952 (*résolution 2019-07-110*);
- un bâtiment accessoire (garage) sur l'immeuble situé au 36 chemin des Bécassines, lot 4 092 312 (*résolution 2019-07-111*);
- un bâtiment accessoire (garage) sur l'immeuble situé au 248, chemin d'Orford-sur-le-lac, lot 4 379 880 (*résolution 2019-07-112*) conditionnellement à ce que la fenêtre horizontale proposée sur l'élévation avant du garage soit remplacée par une ou des fenêtres de forme carrée et que le requérant utilise l'allée véhiculaire existante pour accéder au garage;
- une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 499 763 (*résolution 2019-07-113*) située sur la rue de la Sapinière conditionnellement à ce qu'en l'absence d'un couvert végétal, la cour nord (latérale droite) fasse l'objet d'un couvert végétal d'arbres matures (ou en devenir) afin de dissimuler l'impact visuel de l'élévation nord du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.5 Avis de motion et présentation du Règlement 2019-04 concernant les dispositions relatives aux résidences touristiques dans certaines zones du lac Stukely

Avis de motion est donné par le conseiller Carol Boivin à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 2019-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2012-08 concernant les dispositions relatives aux résidences touristiques dans certaines zones du lac Stukely.

Le règlement vise plus précisément à prohiber l'usage de résidence touristique (location court terme, soit 31 jours et moins) dans les zones R-10 et R-12.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

10.6 Avis de motion et présentation du Projet de règlement 2019-10 modifiant le Règlement 2014-06 concernant la gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques

Avis de motion est donné par le conseiller Carol Boivin à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 2019-10 modifiant le règlement concernant la gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques de la municipalité d'Eastman n° 2014-06 tel qu'amendé de la Municipalité d'Eastman, afin de supprimer les sacs de plastique compostables et/ou biodégradables comme matière acceptée dans la collecte des matières organiques.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

10.7 Adoption du Second projet de règlement 2019-05 relatif au projets intégrés

Point retiré.

10.8 Adoption du règlement 2019-06 relatif à la démolition d'immeubles

ATTENDU le souci du Conseil de doter la municipalité d'outils permettant de protéger les immeubles présentant un intérêt patrimonial et d'encadrer l'utilisation du sol;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la municipalité peut adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé pour fins de présentation lors de la même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'adopter le règlement 2019-06 relatif à la démolition d'immeubles dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.9 Adoption du Règlement 2019-07 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Point retiré.

Résolution
2019-08-362

Annexe
10.8

10.10 Adoption du Second projet de règlement 2019-08 modifiant le règlement de zonage 2012-08

Point retiré.

**Résolution
2019-08-363**

Annexe
10.11

10.11 Adoption du règlement 2019-09 relatif aux permis et certificats

ATTENDU QUE la municipalité désire actualiser ses dispositions relatives aux permis de construction et certificats d'autorisation pour notamment réguler la démolition d'immeubles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé pour fins de présentation lors de la même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter le Règlement 2019-09 relatif aux permis et certificats dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-08-364**

10.12 Retour sur une demande d'approbation d'un projet de lotissement dans le secteur du chemin des Étoiles

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet de lotissement dans le secteur du mont Lily-Butters, près du chemin des Étoiles, a été déposée puis approuvée par le CCU lors de sa séance ordinaire du 17 avril 2019 sous plusieurs conditions, dont notamment celle de produire une étude d'impact visuel des aménagements prévus à partir des axes routiers et endroits identifiés au règlement PIIA en vigueur;

ATTENDU QUE le requérant a déposé un rapport d'évaluation des impacts visuels le 17 juin 2019;

ATTENDU QUE la méthodologie du rapport ne précise pas certaines informations, notamment en ce qui a trait à l'emplacement des infrastructures visibles des points de vue d'intérêt;

ATTENDU QUE le CCU considère que l'étude d'impact visuel déposée ne permet pas de démontrer hors de tout doute que les constructions projetées sur le flanc ouest du mont Lily-Butters ne seront pas visibles des principaux points d'intérêt;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'exiger au requérant de transmettre à la municipalité une étude d'impact visuel modifiée de façon à confirmer hors de tout doute que les constructions projetées ne seront pas visibles des principaux points de vue d'intérêt identifiés au règlement PIIA en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-08-365**

10.13 Mandat de caractérisation du cadre bâti des bâtiments riverains aux principaux lacs

ATTENDU les préoccupations exprimées par le CCU quant à la préservation de certains secteurs névralgiques dont les caractéristiques présentent des points d'intérêt à encadrer et réguler pour en assurer la pérennité;

ATTENDU l'intérêt croissant des propriétaires riverains de certains lacs d'agrandir leurs bâtiments en hauteur pour pallier les faibles superficies de ter-

rain, ayant pour conséquence la perte de vue du lac pour les bâtiments adjacents et le public en général;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil de prévoir des dispositions réglementaires permettant de limiter la hauteur des bâtiments résidentiels étant donné les conséquences du développement résidentiel autour des lacs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE mandater le service d'urbanisme à procéder à une caractérisation du cadre bâti des terrains riverains des quatre (4) principaux lacs de la municipalité afin de proposer des amendements aux règlements d'urbanisme applicables pour assurer la préservation et la pérennité des points d'intérêt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PRÉSENTATION DE CITOYENS

11.1 Dépôt d'une pétition pour l'entretien de la portion publique de la rue Gilbert par l'Association des propriétaires du Vertendre

Monsieur Jean-Michel Lévesque, administrateur de l'Association des propriétaires du Vertendre, présente la pétition visant à demander la réfection complète de la portion publique de la rue Gilbert. Selon les demandeurs, l'état de la chaussée en période de dégel engendre des difficultés pour la circulation routière et des risques pour la sécurité des résidents. Une demande formelle des résidents du secteur est déposée pour que le projet soit inscrit au prochain Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

11.2 Dépôt d'une pétition demandant au conseil de répondre à deux sujets inquiétants pour les résidents du Domaine de l'Estrie

Monsieur Jacques Morissette présente la pétition déposée par les résidents du Domaine de l'Estrie (Chemin du Théâtre) pour que le Conseil modifie le découpage du zonage du secteur et la réglementation municipale de façon à assurer une cohabitation strictement résidentielle, en regard des règlements édictés par les propriétaires de ce secteur intégré.

12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

Le maire répond aux questions qui avaient été prises en délibéré à la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

13. VARIA

La conseillère Nathalie Lemaire invite les citoyens à participer en grand nombre aux Correspondances d'Eastman et rappelle l'importance de circuler prudemment dans le secteur. Elle invite également les résidents situés à proximité d'éviter les nuisances sonores (tonte de gazon) durant les festivités.

Le conseiller Maurice Séguin interpelle les citoyens sur l'importance de demeurer vigilant quant aux colporteurs qui doivent avoir un permis de la municipalité pour exercer sur le territoire. Il rappelle qu'une série de vols est perpétrée ces jours-ci dans les résidences en Estrie.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des citoyens.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 22 h 13.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 2019-08-363 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal. »